

# **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU TELESERVICE ADDEL TRANSMEDIA**

**Les présentes Conditions Générales régissent l'utilisation du téléservice ADDEL Transmedia via le site Paris.fr sous la rubrique « fonds de soutien au Transmedia ».**

## **Article 1.Définition**

**Demande** : désigne toute action menée sur le téléservice visant à obtenir une subvention pour le développement et l'écriture d'un projet transmedia.

**Demandeur** : désigne toute entreprise de production établie en France ou ayant un établissement secondaire en France, et intervenant au titre de producteur ou coproducteur délégué majoritaire, qui formule une demande de subvention pour un projet transmedia.

**Service gestionnaire** : désigne le service gérant le fonds de soutien aux projets transmedia, c'est-à-dire la Direction des Affaires Culturelles de la Mairie de Paris

L'adresse du service gestionnaire est : DAC – Mission Cinéma - 55 rue des Francs Bourgeois - 75004 PARIS.

**Téléservice** : désigne l'outil par lequel le demandeur peut formuler sa demande de subvention ou consulter son compte.

## **Article 2.Objet**

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations entre la Mairie de Paris et le demandeur et les conditions applicables à toute demande de subvention effectuée par l'intermédiaire du téléservice.

Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

La demande implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. La demande est réservée aux demandeurs ayant accepté sans réserve les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à leur demande. Il est donc impératif que le demandeur consulte et accepte les Conditions Générales au moment où il effectue sa demande, notamment afin de s'assurer des dispositions applicables à cette demande. Le consentement est matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que le demandeur a lu et accepté les présentes CGU.

Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le téléservice. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'utilisateur.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont valables à compter du 7 octobre 2016. Cette édition annule et remplace toute version antérieure.

## **Article 3.Utilisation du téléservice**

### **3.1.Capacité du demandeur**

Pour procéder à une demande de subvention, le demandeur doit être capable juridiquement d'utiliser le site, conformément aux présentes Conditions Générales d'Utilisation.

### **3.2.Inscription sur le téléservice**

Pour pouvoir accéder au téléservice, le demandeur doit avoir créé un compte sur Paris.fr.

#### **3.2.i) Création d'un compte**

Pour créer un compte permettant de faire des demandes en ligne, le demandeur doit

préalablement remplir le formulaire d'inscription accessible sur le site Paris.fr via le « guichet des professionnels ».

Le demandeur s'engage à renseigner tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription et à communiquer des informations exactes, complètes et à jour. À défaut, la Mairie de Paris se réserve le droit de procéder à la suppression du compte de l'utilisateur dans les conditions définies à l'article 3.2.iii) des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

L'adresse électronique renseignée à la création du compte est utilisée pour le suivi de la demande, la modification des informations du demandeur et l'application du droit à l'oubli. Le demandeur doit vérifier que cette adresse est à jour.

En cas d'erreur et/ou de modification des informations communiquées pour la création de son compte, le demandeur doit se connecter sur Paris.fr à son compte personnel pour effectuer les corrections nécessaires.

### 3.2.ii) Suppression du compte personnel

En cas de manquement du demandeur aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, la Mairie de Paris se réserve le droit de procéder à la suppression du compte concerné, unilatéralement et sans indemnité, après mise en demeure adressée au demandeur par courrier électronique et restée sans réponse quarante-huit (48) heures après envoi.

Le demandeur peut, à tout moment, supprimer les informations de son compte via le téléservice, ou en faire la demande en mairie d'arrondissement ou au 3975.

### 3.3. Dépôt d'une demande

Le demandeur doit obligatoirement avoir créé un compte sur Paris.fr (cf 3.2.i). Le demandeur doit s'assurer que les coordonnées communiquées sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir par courriel la confirmation de la prise en compte de sa demande, ainsi que les informations concernant le traitement de sa demande.

Dans l'hypothèse où le demandeur ne recevrait pas cette confirmation, il lui incombe, soit d'envoyer un message sur Paris.fr, soit de contacter le 3975, plate-forme téléphonique de la Mairie de Paris.

Une demande ne peut être déposée que lors des dates d'ouverture des sessions du fonds de soutien au transmedia. Les périodes d'ouverture des sessions sont indiqués sur paris.fr. Deux sessions sont organisées par an.

Le demandeur a accès à tout moment à l'état d'avancement de sa demande, en se connectant à son compte.

Le demandeur garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies.

La Mairie de Paris se réserve le droit d'ester en justice, en cas de transmission de données ou de documents falsifiés susceptibles d'engager la responsabilité civile ou pénale du demandeur. La validation de la demande constitue une signature électronique qui a la même valeur qu'une signature manuscrite et constitue une acceptation irrévocable et sans réserve de la demande par le titulaire du compte.

Un courriel confirmant la prise en compte de sa demande est adressé au demandeur par le service gestionnaire.

## Article 4. Responsabilités et garanties

4.1 Le demandeur est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par le demandeur et sous son entière responsabilité.

En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s'engage à en avvertir sans délai la Mairie de Paris, via le 3975.

La Ville de Paris ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation de l'application, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait d'une quelconque façon de la connexion à celle-ci. La connexion de l'utilisateur à l'application se fait sous son entière responsabilité.

Les tribunaux du ressort de la cour d'appel de Paris sont seuls compétents pour connaître de tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Mentions Légales, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie.

4.2. L'utilisation du téléservice implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Mairie de Paris ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Mairie de Paris ne garantit pas que le téléservice fonctionne sans interruption, qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

La Mairie de Paris ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Mairie de Paris ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

En particulier, la Mairie de Paris décline toute responsabilité pour le cas où le téléservice serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

#### **Article 5. Archivage et preuve**

La Mairie de Paris est seule responsable de l'archivage des données transitant sur le site. Seuls les éléments ayant fait l'objet d'un tel archivage peuvent être utilisés en qualité de preuve dans la résolution d'un éventuel différend entre le demandeur et le service gestionnaire.

En particulier, les différentes versions des Conditions Générales d'Utilisation sont archivées électroniquement par les services de la Mairie de Paris, afin de leur conférer une valeur légale.

#### **Article 6. Réclamations**

Les réclamations éventuelles peuvent être formulées sur Paris.fr.

#### **Article 7. Propriété intellectuelle**

Les images, textes, logiciels et autres contenus et composants du site sont la propriété de la Mairie de Paris ou de ses partenaires et sont susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation, reproduction, adaptation, traduction, rediffusion, totale ou partielle du site et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de la Mairie de Paris, est interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants et L.716-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

L'accès au site ne confère ainsi au demandeur aucun droit de propriété intellectuelle relatif au site ou à son contenu. L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdite, sans un accord écrit express et préalable de la Mairie de Paris.